

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 02 MAI 2022**

Délibération n°142022

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice	28
Présents	18
Absents ayant donné pouvoirs ou procuration	03
Absents excusés	
Absents	07
Votants	21

**DATE CONVOCATION :**

26/04/2022

**Objet :** Demande de prêt

1 000 000.00 €

L'an deux Mil vingt deux le deux mai à dix-sept heures, , le Conseil Syndical de la Plaine du Fiumorbu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur GIUDICI Francis.

**Etaients présents :** CASANOVA André, BARCELO Daniel, LUCIANI Dominique, CHEYNET Patrick, ALESSANDRINI Anthony, PAOLACCI Jean Toussaint, GAMBINI Ghjuvanna, GIUDICI Francis, DENIS William, BARTOLI Jacques, DOMINICI Gilles, ANGELI Paul, RISTERUCCI Alexis, CHIODI Marcu-Andria, CHIARI Patrice, , ROCCHI André, GIOVANNI Philippe, TIBERI François.

**Absents ayant donné pouvoir ou procuration :** GUIDICI Jean-Noël à GIUDICI Francis; BENEDETTI François à CHIARI Patrice; BARBONI Toussaint à ROCCHI André.

**Etaients absents :** MARIANI Marthe, OTTAVI Stéphane, MARTINETTI François, PROFIZI Jean Noël, LORENZANI Laurent, ORSUCCI Christian, CRISTIANI Luc Antoine.

Il a été procédé conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité. M. PAOLACCI Jean Toussaint, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'il a acceptés.

Le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'il y a lieu de contracter un prêt pour financer les nouveaux travaux d'adduction d'eau potable et les travaux urgents "du Tavignano".

Il propose de réaliser un prêt de 1.000.000,00 € .

Où cet exposé et après en avoir délivré les Membres du Conseil Syndical

**Décident :**

- D'approuver la proposition du Président ainsi présentée,
- D'autoriser le Président à solliciter les différentes caisses prêteuses,
- De le mandater pour engager les démarches juridiques, administratives et financières et toutes les dépenses relatives à l'exécution de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

M. le Président  
Francis GIUDICI



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous Préfecture le  
Et de l'affichage le  
M. le Président  
Francis GIUDICI